

## Séance du lundi 23 septembre 2019

---

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-trois septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Albert COCHET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 16 septembre 2019.

**Membres présents à la séance :** Mmes MM. Albert COCHET, Bernard RICCI, Pascale BOSSON, Denis MOSSAZ, Bérengère ANDRE, Joël PRUDHOMME, Sophie SELLIER (arrivée à 19h), Marguerite GROS, Michèle PIDOUX, Philippe FROQUET, Edith BRUNET.

**Excusés :** Christiane ZAGAGNONI (Pouvoir à B.RICCI), François ORTEGA (Pouvoir à M. PIDOUX), Laurent CARREZ (Pouvoir à B.ANDRE), Sébastien TOUCHARD.

Secrétaire de Séance : Denis Mossaz.

### Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Le compte rendu de la séance du 17 juin 2019 est approuvé à l'unanimité. Pas d'observations particulières.

### 1 – Transfert facultatif de la compétence Gestion des eaux Pluviales Urbaines à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 prévoit le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes mais le service public de gestion des eaux pluviales ne fait l'objet d'aucune inscription par la loi au sein des compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes. Les communes membres peuvent donc décider, au regard du contexte local, de transférer ou pas cette compétence.

En raison du lien très étroit entre la gestion des eaux pluviales et la compétence assainissement, le transfert facultatif des eaux pluviales a été approuvé en conseil communautaire le 4 juillet 2019 (19-DC-054).

Cette décision doit être finalisée par délibérations concordantes des conseils municipaux.

*Vote : Adopté à l'unanimité.*

### 2 – 3 – 4 RPQS 2018.

Présentation des rapports 2018 sur le prix et la qualité des services de l'eau, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

*Vote : Adopté à l'unanimité.*

### 5 – Mutation d'un agent – Convention financière de transfert de Compte Epargne Temps (CET).

Dans le cadre de la mutation vers la CCPB, au 01/10/2019, d'un de nos agents administratifs qui dispose d'un CET (Compte Epargne Temps), le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 prévoit que les collectivités peuvent, par convention, appliquer des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par cet agent. Il est proposé de verser une compensation financière (montant journalier prévu par décret) à la CCPB qui accepte de reprendre les jours acquis par l'agent au sein de la commune d'Injoux-Génissiat.

*Vote : Adopté à l'unanimité.*

### 6 – Mise à jour des dénominations des emplois administratifs dans le tableau des emplois permanents.

En raison du départ d'un agent administratif en mutation vers la CCPB au 1<sup>er</sup> octobre prochain, les dénominations des postes inscrits au tableau permanent des emplois sont mises à jour.

*Vote : Adopté à l'unanimité.*

## **7 – Marché Groupe scolaire – Proposition d’attribution des lots n° 7 à 11.**

Par délibération n° 19/23 en date du 27 mai 2019 le conseil municipal s’est prononcé pour l’attribution des lots n° 1 à 6 et 12 à 15 concernant le marché d’extension et de réhabilitation du groupe scolaire. La consultation pour les lots n° 7 à 11 ayant été quant à elle déclarée infructueuse.

Une nouvelle consultation pour ces cinq lots a été publiée et à l’issue de l’analyse des offres, la commission MAPA a proposé au conseil municipal d’attribuer les lots comme suit :

- Lot n° 7 (Façades), à l’entreprise TUNC ISO FACADES pour un montant HT de 72 342.96 €
- Lot n° 8 (Serrurerie), à l’entreprise PERRAUD ET ASSOCIES pour un montant HT de 126 511.85 €,
- Lot n° 9 Plâtrerie et plafond suspendu) à l’entreprise PONCET CONFORT DECOR pour un montant HT de 212 430 €,
- Lot n° 10 (Peinture et nettoyage) à l’entreprise PONCET CONFORT DECOR pour un montant HT de 84 461.65 €, comprenant la PSE toile de verre magnétique et peinture
- Lot n°11 (Menuiserie intérieure et mobilier) à l’entreprise LES MENUISERIES DE L’AIN pour un montant HT de 177 174.07 €,

Aujourd’hui, tous les lots sont attribués et le coût définitif est supérieur de 4.87% par rapport à l’estimation de base.

*Vote : Adopté à l’unanimité.*

## **8 – 9 Travaux Groupe scolaire – Demandes de subventions pour la chaufferie bois au titre de la DETR (Etat) et de l’Appel à Projet Bois Energie (Région).**

Il est prévu d’installer une chaufferie bois dans le futur groupe scolaire. Ce type d’installation peut faire l’objet de subventions spécifiques :

- Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : dossier à déposer en sous-préfecture.
- Appel à Projet Bois Energie : dossier à déposer auprès de la région AURA.

Le conseil approuve le projet et autorise le maire à déposer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

*Vote : Adopté à l’unanimité.*

## **10 – Tarif de location des salles communales et du matériel.**

Lors de la séance du conseil municipal du 17 juin dernier, il a été convenu une mise à disposition gratuite de certaines salles communales pour les associations extérieures à la commune ainsi qu’une mise à disposition payante de ces mêmes salles pour les intervenants privés. Les tarifs ont été présentés au conseil municipal par Mme Sophie SELIER, présidente de la commission Animation, Jeunesse et Sports.

*Vote : Adopté à l’unanimité.*

## **11 – Modification des montants des loyers communaux.**

Présentation des augmentations de loyers pour les appartements situés 5B et 5C Montée des Acacias.

*Vote : Adopté à l’unanimité*

## **12 – SIIF (Syndicat Intercommunal d’Initiative Forestière du Haut Bugey : dissolution.**

La commune d’Injoux-Génissiat est membre du SIIF depuis le 9 mai 2005. Ce syndicat fonctionnait sur ces fonds propres sans faire appel aux cotisations des communes. A compter de 2019 les fonds propres sont épuisés en fonctionnement et le syndicat n’a pas été autorisé à reverser ses fonds excédentaires d’investissement vers le fonctionnement.

Afin de ne pas solliciter les communes pour une cotisation annuelle, il a été décidé de dissoudre ce syndicat lors d’une réunion en préfecture le 29 avril 2019. L’actif et le passif du SIIF sont reversés à Haut Bugey Agglomération qui assure déjà le portage financier de la Charte Forestière du territoire.

*Vote : Adopté à l’unanimité.*

### **13 – Syndicat Mixte du retord.**

A la suite de la fin de la délégation de service public avec le GIP du Plateau de Retord et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la gestion des activités nordiques et alpines du Plateau de Retord est reprise par le Syndicat Mixte. Pour la saison à venir, une nouvelle convention devra être passée avec chaque commune membre. Dans l'attente, il est demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur les tarifs de secours 2019-2020.  
*Vote : Adopté à l'unanimité.*

### **14 – Budget Eau / Assainissement : Décision Modificative n° 1.**

En raison du réajustement d'une écriture d'amortissement, il est nécessaire d'ajouter des crédits à hauteur de 10,62 € en dépense aux comptes 6811/042 et 1391/040 puis en recette aux comptes 2803/040 et 777/042.

Afin de pouvoir prendre en compte les derniers de dossiers de demande de réhabilitation. Dans le cadre des aides à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, Il est nécessaire d'ajouter des crédits à hauteur de 5513.43 € en dépenses au compte 6742 et en recettes au compte 774.

*Vote : Adopté à l'unanimité.*

### **15 – Accord de principe pour vente d'une bande de terrain.**

La propriétaire d'un bien situé à Génissiat a émis le souhait d'acquérir une bande de terrain communal située devant son garage. Conformément aux transactions précédentes, une proposition lui sera faite au tarif de 10 €/m<sup>2</sup>, les frais de bornage et de notaire restant à sa charge.

*Vote : Adopté à l'unanimité.*

### **16 – Compte rendu des délégations du maire.**

Le maire rend compte au conseil municipal des contrats et commandes qu'il a signé depuis la dernière séance.

*Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs.*

### **Questions diverses.**

- Extinction de l'éclairage public – Opération « La Nuit est belle » :  
Afin de sensibiliser la population sur la pollution lumineuse, une opération d'extinction de l'éclairage public est prévue sur tout le territoire du grand Genève dans la nuit du 25 au 26 septembre. La commune d'Injoux-Génissiat participera à cette action.
- Centre de loisirs :  
Une rencontre a été organisée avec les communes de Billiat, Chanay et Villes afin d'évoquer leur participation financière au centre de loisirs Potomômes. La question se pose aujourd'hui car, en raison du fort taux de fréquentation des enfants extérieurs, il est nécessaire de recruter un animateur supplémentaire.
- Remerciements d'associations pour le versement de subventions.
- Date des élections municipales : 15 et 22 mars 2020

Le Maire



A.COCHET